



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Clients particuliers

1. Contenu et champ d'application : Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « CGV ») régissent les rapports entre la société ELACIN France, dont le siège est situé 8 Avenue Johannes Gutenberg - 2^{ème} Etage - ZA Pariwest à Maurepas (78310) (ci-après « ELACIN France »), et toute personne physique déclarant être majeure et pleinement capable de contracter, agissant en dehors de tout activité professionnelle, qui passe une commande de produit(s) et/ou de service(s) (ci-après le « Client »). Les présentes CGV s'appliquent de plein droit à l'ensemble des ventes de produit(s) et ou de service(s) proposés par ELACIN France au Client via l'un de ses points de vente physique (y compris à son siège social), sur son site internet ou à distance par téléphone ou par email. Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par ELACIN France. La vente est réputée conclue à la date de paiement de la commande par le Client. Préalablement à cette date, les présentes CGV sont mises à la disposition de tout Client à titre informatif. Elles sont accessibles à l'adresse internet [[Conditions générales de Vente - Clients particuliers | Elacin](#)] et jointes à tout bon de commande.

2. Information précontractuelle : Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la passation de sa commande. A cet égard, elles lui sont opposables conformément aux termes de l'article 1119 du code civil. ELACIN France se réserve la possibilité de modifier et de mettre à jour les CGV à tout moment et sans préavis. Le Client sera informé de ces éventuelles modifications et devra accepter la nouvelle version pour pouvoir effectuer toute commande ultérieure.

Le Client a la possibilité de passer sa commande en ligne, à partir d'un catalogue en ligne et au moyen du formulaire qui y figure, ou à distance par téléphone ou par email et au moyen d'une confirmation orale ou par email via l'un des canaux précités, sur des points de vente physiques et au moyen de brochures mises à disposition sur place, pour tout produit. Les produits régis par les présentes conditions générales sont ceux qui figurent sur le site internet d'ELACIN France et les brochures distribuées au Client. Ils sont proposés dans la limite des stocks disponibles. Les produits sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Toutefois, si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité de ELACIN France ne pourrait être engagée. Les photographies des produits ne sont pas contractuelles.

3. Commandes : Les informations contractuelles sont présentées en langue française. Préalablement à la passation de toute commande sur l'un des canaux visés ci-après, le Client est invité à renseigner ses coordonnées de contact depuis une solution d'agenda en ligne : Bookings (Microsoft). ELACIN France informe le Client que cette solution d'agenda en ligne est susceptible d'être changée, à tout moment et à l'unique discrétion d'ELACIN France, sans

que ce changement de modalité puisse ouvrir au Client un quelconque droit ou motif de réclamation.

Les informations communiquées par le Client lors de la passation de la commande (notamment nom et adresse de livraison) engagent celui-ci. Ainsi, la responsabilité d'ELACIN France ne saurait en aucune manière être recherchée dans l'éventualité où une erreur lors de la passation de la commande empêcherait ou retarderait la livraison/la délivrance. Le Client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente.

Modalités pour les commandes sur les points de vente physique :

Pour toute commande, le Client remet à ELACIN France un bon de commande au format papier qu'il aura préalablement dûment complété, signé et comportant la mention manuscrite « bon pour accord ».

Modalités pour les commandes effectuées à distance par email :

Pour toute commande par à distance par email, le Client adresse un email - à l'adresse générique dédiée loisirs@elacin.fr - à ELACIN France comportant un bon de commande qu'il aura préalablement dûment complété et comportant la mention « bon pour accord » cochée.

Modalités pour les commandes effectuées à distance par téléphone :

Pour toute commande à distance par téléphone, le Client peut contacter ELACIN France par téléphone au 01 34 61 37 82 depuis la France Métropolitaine (appel gratuit) tous les jours (hors 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre) de 9 heures à 16 heures.

Dans un délai de 72 heures, hors week-end, jours fériés, fermeture annuelle et cas de force majeure, à compter de la réception du bon de commande, ELACIN France confirmera au Client la bonne conformité de la commande. En cas de non-conformité de la commande, ELACIN France recontactera le Client par email ou téléphone. ELACIN France se réserve le droit de refuser une commande pour tout motif légitime et notamment en cas d'une demande anormale ou du refus du moyen de paiement préalablement indiqué par le Client, en cas d'indisponibilité du ou des produits. Une commande ne pourra produire d'effet qu'après avoir été acceptée par ELACIN France. A compter de cette acceptation, la commande ne pourra être retirée ou annulée sans l'accord de ELACIN France, sauf application du droit de rétractation mentionné à l'article 7.

- 4. Livraisons :** Les délais s'entendent en jours ouvrés et correspondent à des délais moyens de préparation et d'acheminement de la commande en France Métropolitaine. Les délais de livraison courent à compter de la réception d'une prise d'empreinte exploitable par ELACIN France, laquelle acceptation sera formalisée par l'envoi d'un message électronique à l'attention du Client l'informant notamment de l'état de sa commande en cours de préparation. ELACIN France se réserve le droit de reporter le commencement du délai de livraison si une première empreinte est jugée inexploitable et qu'une seconde empreinte s'avère nécessaire.

Le délai maximum de livraison est de 3 semaines. ELACIN France informera le Client en cas de retard par email. A l'exception de tout retard de livraison à la suite d'un cas de force majeure, le Client pourra en ce cas décider d'annuler sa commande.

Dans l'hypothèse où la commande n'aurait pas encore été expédiée lors de la réception de l'avis d'annulation du Client, la livraison sera alors bloquée et le Client remboursé des sommes éventuellement débitées dans les 14 jours suivant la réception dudit avis d'annulation conformément à l'article L. 216-3 du code de la consommation.

Dans l'hypothèse où cette dernière aurait été expédiée, le Client disposera toujours de la faculté d'annuler sa commande en refusant le colis. En ce cas, ELACIN France procédera au remboursement des produits ainsi que des frais de retour dans les 14 jours suivants sa réception du retour du colis refusé complet et dans son état d'origine.

Le Client est tenu de procéder dès réception à une vérification minutieuse du produit et en cas de vice constaté, informer ELACIN France dans un délai de 3 jours à compter de la réception (jour de la réception inclus). De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 133-3 du Code de commerce, la réception des produits éteint toute action contre ELACIN France et le transporteur pour avarie ou perte partielle si dans les trois jours qui suivent celui de cette réception, non compris les jours fériés, le Client n'a pas notifié au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, sa protestation motivée.

- 5. Prix et paiement :** Les prix applicables aux produits et services seront ceux qui sont indiqués dans le bon de commande adressé au Client et sur le site internet d'ELACIN France. Les prix de vente s'entendent hors taxe. Les prix indiqués comprennent les frais liés à la prise d'empreinte ainsi que les frais de livraison inclus (pour toute commande minimale de 60 euros HT en livraison en point relais) au départ des locaux de ELACIN France et vers la France Métropolitaine, hors Corse et îles non reliées au continent par un pont ou un tunnel. En cas d'une première prise d'empreinte jugée non exploitable conformément aux dispositions de l'article 10.2 des présentes, une seconde empreinte sera réalisée sans surcoût supplémentaire pour le Client. En cas de livraison intervenant en dehors du territoire ci-avant déterminé, ou pour une commande dont le montant est inférieur à 60 euros HT, le montant des frais de livraison sera communiqué au Client sur le bon de commande. Les tarifs sont établis, sous réserve de modifications techniques ou de prix.

Le paiement est réalisé au comptant au moment de la commande par carte bancaire ou par virement bancaire à ELACIN France depuis son site internet ou un lien de paiement pour les ventes en ligne ou à distance, depuis un terminal de paiement ou par chèques pour les ventes physiques. La commande ne sera considérée comme acceptée par ELACIN France que lorsque les centres de paiement bancaire concernés, auront donné leur accord et que ELACIN France aura validé la commande au regard de ses critères d'acceptation de risques. En cas d'acceptation du dossier par le centre de paiement et par ELACIN France, le Client en sera informé par l'envoi de la confirmation de la commande par courrier électronique. En cas de refus du dossier, la commande sera automatiquement refusée et le Client en sera également informé par email. Les factures sont datées du jour du paiement du ou des produits.

- 6. Transfert de propriété et des risques :** ELACIN France conserve la propriété des produits jusqu'à la livraison à l'adresse indiquée par le Client pour les ventes en ligne ou à distance. La livraison est considérée comme réalisée lorsque les produits sont déposés à l'adresse de livraison fournie ou au moment du retrait au siège d'ELACIN France par le Client et le transfert de risque intervient à ce moment. Pour les ventes réalisées depuis un point de vente physique, et notamment pour les protections auditives universelles et les accessoires, le transfert des risques est opéré au moment de la vente du produit. Pour les protections auditives sur-mesure, la livraison est considérée comme réalisée lorsque les produits sont déposés à l'adresse de

livraison fournie ou au moment du retrait au siège d'ELACIN France par le Client et le transfert de risque intervient à ce moment.

- 7. Droit de rétractation :** Le droit de rétractation est applicable à tout contrat de vente ou de prestation de services conclu en dehors d'un établissement commercial, entre un professionnel et un consommateur.

Le Client est toutefois informé qu'en vertu de l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

Tous les produits relevant de la catégorie des protections auditives sur-mesure ne sont ni repris, ni échangés, sauf en cas d'erreur imputable à ELACIN France notamment la livraison de produits ne correspondant pas à la commande du Client. Les erreurs commises par le Client dans le cadre de sa commande de produits relevant de la catégorie des protections auditives sur-mesure ne sont donc pas couvertes par le droit de rétractation.

Pour tout autre produit autre que ceux relevant de la catégorie des protections auditives sur-mesure, et conformément aux dispositions du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours ouvrables, à compter de la date de livraison de sa commande, pour retourner tout article ne lui convenant pas et demander le remboursement sans pénalité, à l'exception des éventuels frais de retour qui restent à la charge du Client.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets permettant leur recommercialisation à l'état neuf, accompagnés du récépissé d'achat.

Le droit de rétractation peut être exercé par courrier simple ou par email adressé au service client, à l'aide du formulaire de rétractation disponible en ligne à l'adresse [Formulaire de rétractation | Elacin](#) ou en annexe 2. Il doit être dénué d'ambiguïté et exprimer la volonté du Client de se rétracter. Un accusé réception sera transmis au Client.

Les sommes seront remboursées par virement bancaire ou via un lien de remboursement dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date de réception du formulaire de rétractation, ce délai est susceptible d'être dépassé dans le cas où le bien n'aurait pas été récupéré par Elacin.

- 8. Sous-traitance :** ELACIN France se réserve le droit de faire exécuter tout ou partie de la prise d'empreinte par un professionnel de son choix et répondant aux mêmes exigences de qualification. Dans le cas où le Client refuserait le professionnel choisi, ELACIN France proposera un autre professionnel au Client.
- 9. Obligations générales et garanties :** ELACIN France s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour exécuter ses obligations, conformément aux normes et réglementation en vigueur en France au jour de la commande pour les EPI Classe III. Toute utilisation anormale des produits - il est considéré comme anormale toute utilisation qui n'est pas strictement conforme à la notice d'utilisation - dégage la responsabilité d'ELACIN France à quelque titre que ce soit.

9.1 Garanties légales

ELACIN France est garant de la conformité des biens au contrat, permettant au Client de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-

4 et suivants du Code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil.

Le Client bénéficie de la garantie légale de conformité. Dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci, il est rappelé que si le Client constate un défaut de conformité :

- le Client bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- le Client peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-12 du Code de la consommation ;
- le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien.

Pour ce faire, le Client est invité à contacter le service client de ELACIN France par email à loisirs@elacin.fr, par téléphone au 01 34 61 37 82 ou par courrier à Elacin France SAS | Zone d'Activité Pariwest | 8, avenue Johannes Gutenberg | 78310 Maurepas Cedex qui lui indiquera la marche à suivre.

Il est également rappelé qu'outre la garantie légale de conformité, le Client peut décider de mettre également en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du Code civil.

9.2 Garanties commerciales

Garantie confort :

ELACIN France offre une garantie confort fabricant de :

- 5 ans pour l'ensemble de ses protections auditives sur-mesure, à savoir toutes les versions d'Elacin CH (y compris Acrylic), Elacin RC, Elacin ER et Elacin Relax, présentes au catalogue ainsi que pour tous les futurs produits qui intégreront cette gamme (sauf conditions contraires prévues par ELACIN France) ;
- 2 ans pour les bouchons d'oreille sur-mesure anti-eau Elacin Swim ;
- 1 mois pour les protections auditives universelles.

Garantie casse :

ELACIN France offre une garantie casse fabricant de :

- 5 ans pour l'ensemble de ses protections auditives sur-mesure, à savoir toutes les versions d'Elacin CH (y compris Acrylic), Elacin RC, Elacin ER SafeSound et Elacin Relax ;
- 2 ans pour les bouchons d'oreille sur-mesure Elacin Swim ;
- 1 an pour les accessoires et équipements électroniques, tels que Elacin BoomMic, Elacin SoloCom et Tube ;
- 1 mois pour les protections auditives universelles.

Les protections auditives sur mesure sont fabriquées et vendues uniquement lorsque les empreintes auriculaires sont effectuées par le personnel de ELACIN France, de ses sous-traitants ou par les spécialistes des distributeurs qualifiés.

Tout produit certifié EPI (EN 352.2 EN 352.9 EN 352.10) dont la période de garantie est expirée, ne sera plus considéré comme EPI (la date de fabrication du produit figurant sur la *Customer card* associée faisant foi).

9.3 Exclusions pour les garanties commerciales

La Garantie Confort ne couvre pas :

- Les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive ;
- Les dommages résultant de négligence, d'emploi, d'utilisation non conforme aux prescriptions de ELACIN France. Il appartient au Client de se reporter à la notice du produit et aux prescriptions de ELACIN France afin de s'assurer qu'ils utilisent le produit dans des conditions adaptées à sa destination ;
- Les dommages résultant d'une cause externe comme le choc, la chute, la détérioration des protections auditives sur mesure ou des filtres par suite de projections, de particules abrasives ;
- Les accessoires et consommables tels que le cordon, les équipements d'hygiène, la pochette de rangement et l'outil de nettoyage ;
- La perte ou le vol.

La Garantie casse ne couvre pas :

- toute casse intervenant hors du cadre de l'activité ou à la suite d'une utilisation anormale telle que définie à l'article 9 des présentes.

10. Responsabilité : Pour effectuer toute demande réclamation et compte tenu de la nature et des spécificités propres aux produits, le Client doit en informer ELACIN France dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la première constatation de l'objet de la réclamation.

La responsabilité d'ELACIN France ne peut être engagée en cas de dommages corporels ou/et immatériels s'ils résultent d'une utilisation anormale telle que définie à l'article 9 des présentes ou à la suite d'un cas de force majeure

La responsabilité de ELACIN France ne pourra pas d'avantage être retenue pour tout dommage à un tiers, dès lors qu'il est consécutif d'une utilisation anormale.

ELACIN France ne sera pas considérée comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure telle défini à l'article 11 des présentes.

10.1 Niveau de filtration acoustique

ELACIN France préconise un niveau de filtration moyen en corrélation avec les usages déclarés par le Client au plus tard au moment de la commande (liste complète des usages : moto & pilotage - sommeil & concentration - musique, concerts & festivals - fêtes & sortie en boîte - voyages - bricolage & jardinage - anti-eau). Le Client est informé que cette déclaration doit nécessairement être exhaustive et que toute éventuelle contre-indication ou restriction d'ordre médical doit être portée à la connaissance d'ELACIN France au plus tard au jour de la commande. ELACIN France garantit le niveau de protection du produit à un niveau de filtration moyen et uniquement pour les activités indiquées par le Client au moment de la passation de la commande. ELACIN France offre la possibilité au Client, dans un délai de 5 ans à compter de la livraison du produit et au moyen d'une demande adressée par email ou par courrier

simple auprès de son service après-vente, de pouvoir modifier le niveau d'atténuation de sa protection auditive par le changement du filtre acoustique.

10.2 Prise d'empreinte

ELACIN France rappelle que la réalisation d'une opération de prise d'empreintes, réalisée par un professionnel certifié et dans des conditions conformes de sécurité et d'hygiène, n'est pas sans risques.

ELACIN France, ou tout sous-traitant, se réserve le droit de refuser d'effectuer la prise d'empreinte lorsque les conditions d'interventions nécessaires et préalablement communiquées ne sont pas réunies et notamment en cas de contre-indications médicales et/ou techniques (exemple : conduit auditif trop étroit) et ce sans qu'elle puisse être considérée comme responsable ou ouvrir droit à une quelconque demande d'indemnisation ou dommages-intérêts à quelque titre que ce soit ; ces conditions étant essentielles pour ELACIN France.

11. Force majeure : Sont considérés comme cas de force majeure :

- tout évènement de force majeure tel que défini par les juridictions françaises ;
- et tout autre évènement qui n'a pas été raisonnablement sous le contrôle exclusif de ELACIN France, tel que notamment les crises sanitaires, les catastrophes naturelles, les restrictions gouvernementales ou légales, les modifications légales ou réglementaires, les barrages routiers, les grèves qu'elles impactent directement ou indirectement l'activité de ELACIN France, les conditions météorologiques, les difficultés ou ruptures d'approvisionnement, etc.

12. Propriété intellectuelle : ELACIN France conserve la propriété intellectuelle sur toutes ses inventions et créations (et notamment les droits d'auteurs, les marques déposées, les inventions brevetables ou brevetées, les droits d'auteurs, son savoir-faire...). Par conséquent, le Client, qui est susceptible de se voir communiquer toutes documentations techniques telles que des études, tout support papier ou numérique de présentation et/ou tout support vidéo, n'est pas autorisé à les divulguer à des tiers sous quelque motif que ce soit, sans l'accord expresse et écrit de la part de ELACIN France, qui reste dans tous les cas seule propriétaire.

13. Renonciation : Le fait pour ELACIN France de ne pas exiger l'exécution stricte par le Client de l'une quelconque des stipulations des CGV ou d'un contrat ne saurait être interprété comme étant une renonciation ou un abandon du droit par ELACIN France d'invoquer une telle stipulation ou un tel droit à l'avenir. De même, ELACIN France pourra se prévaloir, à tout moment, d'un manquement aux stipulations des CGV ou d'un contrat quand bien même elle ne les aurait pas invoquées au moment où elle aurait pu s'en prévaloir.

14. Données personnelles et cookies : ELACIN France applique une politique de gestion des données personnelles ainsi qu'une politique de gestion des cookies. Les termes de la politique de gestion des données personnelles ainsi que celle sur la gestion des cookies sont consultables depuis l'adresse internet <https://www.elacin.com/fr/cookies-et-confidentialite/>.

15. Loi applicable et langue des CGV : Les présentes CGV sont rédigées en langue française et sont soumises au droit français. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs

langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Le fait que le cas échéant, les échanges habituels entre ELACIN France et le Client aient lieu totalement ou partiellement dans une langue différente de la langue française, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'application des présentes CGV ou de l'une quelconque de ses stipulations.

16. Réclamations et litiges - attribution de juridiction : Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le Client, sous réserve de l'article L.612-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable de tout litige par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

ELACIN France a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro, AME CONSO de médiation de la consommation. Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande soit par écrit à AME CONSO 197 boulevard Saint-Germain 75007 PARIS, soit par internet en complétant le formulaire dédié à cet effet : <https://www.mediationconso-ame.com/>.

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur ;
- Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement chez AME CONSO, du professionnel concerné ;
- Un exposé succinct des faits ;
- Copie de la réclamation préalable ;
- Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.

La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de médiation.

En ce cas, tous les litiges auxquels les opérations de vente conclues en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre ELACIN France et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Pour la définition de la juridiction compétente ELACIN France élit domicile à l'adresse de son siège social.

ANNEXE 1 : GARANTIES LEGALES

I - Garantie légale de conformité : reproduction des articles L.217-4, L. 217-5, L.217-12 et L.217-16 du Code de la consommation

Article L217-4 :

Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévue au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat.

Article L217-5 :

I.-En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;

3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;

4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II.-Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

III.-Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat.

Article L217-12 :

Le vendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par le consommateur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment :

1° De la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité ;

2° De l'importance du défaut de conformité ; et

3° De la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le consommateur.

Le vendeur peut refuser la mise en conformité du bien si celle-ci est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés notamment au regard des 1° et 2°.

Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

Tout refus par le vendeur de procéder selon le choix du consommateur ou de mettre le bien en conformité, est motivé par écrit ou sur support durable.

Article L217-16 :

Dans les cas prévus à l'article L. 217-14, le consommateur informe le vendeur de sa décision de résoudre le contrat. Il restitue les biens au vendeur aux frais de ce dernier. Le vendeur rembourse au consommateur le prix payé et restitue tout autre avantage reçu au titre du contrat.

Si le défaut de conformité ne porte que sur certains biens délivrés en vertu du contrat de vente, le consommateur a le droit à la résolution du contrat pour l'ensemble des biens, même ceux non couverts par le présent chapitre, si l'on ne peut raisonnablement attendre de lui qu'il accepte de garder les seuls biens conformes.

Pour les contrats mentionnés au II de l'article L. 217-1, prévoyant la vente de biens et, à titre accessoire, la fourniture de services non couverts par le présent chapitre, le consommateur a droit à la résolution de l'ensemble du contrat. En outre, dans le cas d'une offre groupée au sens de l'article L. 224-42-2, le consommateur a le droit à la résolution de l'ensemble des contrats y afférents.

Les obligations respectives des parties au contrat, mentionnées à l'article L. 224-25-22 et relatives aux conséquences de la résolution pour les contenus numériques et les services numériques, sont applicables à la résolution du contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques.

II - Garantie légale des vices cachés : reproduction des articles 1641 et 1648, alinéa 1 du code civil

Article 1641 :

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 – alinéa 1 :

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

**ANNEXE 2 : MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION POUR UN CLIENT
PARTICULIER**
Valable uniquement pour les protections auditives universelles

Formulaire à adresser à l'attention du Service client - loisirs@elacin.fr - Elacin France SAS |
Zone d'Activité Pariwest | 8, avenue Johannes Gutenberg | 78310 Maurepas Cedex.

Je vous notifie, par la présente et conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, de mon souhait d'exercer mon droit de rétractation sur le bien dont les caractéristiques sont reprises ci-dessous :

Nature du bien : (à compléter)
Commandé le : (à compléter)
Reçu le : (compléter)
Nom et prénom du consommateur : (à compléter)
Adresse du consommateur : (à compléter)

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer au plus vite et au plus tard dans les 14 jours suivant la réception de la présente, la somme de ... euros que je vous ai versée lors de ma commande, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 221-24 du code de la consommation.

Veuillez trouver ci-joint que je vous retourne.

Date : (à compléter)

Signature du consommateur